

Géoportail de l'urbanisme
GT accompagnement technique et organisationnel

Réunion n°1 du 23 mai 2014

Présents

SALGE François	DGALN/DHUP	présent
STEVENIN Pierre-Emmanuel	DGALN/DHUP/QV	présent
RAINGEARD Brigitte	DGALN/DHUP/QV	présent
TAILLET Frédéric	DGALN/DHUP	présent
DIOURIS Gaëlle	CEREMA/DTerOuest	présent
GOURGAND Benoit	CEREMA/DTecTV	présent
GALLAIS Arnaud	CEREMA/DTerOuest	présent
GUION Neil	IGN	présent
PEREIRA Véronique	IGN	
LOMBARD Amélie	IGN	présent
DUBOIS Patrice	DREAL Aquitaine / PIGMA	présent
BALLAN Éric	DREAL Aquitaine	
CHAMARD-BOIS Catherine	DREAL Pays de la Loire	présent
NUSSBAUM Christophe	DDT 25	présent
CHARPENTIER Solange	DDTM 50 / GéoNormandie	présent
COLLEONY Jean-Marie	DDT 61	
BERTHIER TUAZ Christine	DDT 69	présent
LE RHUN Marie	Communauté de communes du pays d'Ancenis	présent
SOYER Aurélie	Communauté de communes du pays d'Ancenis	présent
BRUYERE Aline	Communauté d'agglomération Loire Forez	présent
TOUYAA Franck	Ville de Cergy	
GUILLER D.	Agglomération de Vannes	
JUHEL Nolwenn	Agglomération de Lorient	
MASSON Benoit	Lille Métropole	
QUANNE Julien	Lille Métropole	présent
BANASZAK Olivier	Agglomération de Strasbourg	
MEO Yves	Agglomération Marseille Provence Méditerranée / AITF	
FOURNILLIER Jean-Marie	Grand Lyon	
BELLION Sylvain	AMF	

Géoportail de l'urbanisme
GT accompagnement technique et organisationnel

MIALON Audrey	Région Pays de la Loire	présent
VINSONNEAU Lydie	Région Bretagne / GeoBretagne	
ANGER Mathilde	Région basse Normandie/ GéoNormandie	présent
DENEUX Frédéric	GRAIG	
ARCHIAS Christine	CRIGE PACA	
DEHOUX Vincent	GéoVendée	présent
MUSSLIN Dominique	Agence urbanisme Montbéliard	
CLERGEOT Bertrand	OGE	
DELERBA Denis	Esrifrance	
	Espace ville	
BOUCHER Fabien	ESGT	présent

Ordre du jour

Présentation de la réunion, logique d'organisation et livrables attendus

Tour de table

Présentation du document et début des débats

Quels sont les problèmes rencontrés par chacun.

Quelles attentes vis-à-vis du GPU ?

Quelles attentes, quelles questions

Échanges Lille Métropole : dématérialisation OK mais pas de PLU SIG. Certes dématérialiser le PLU fini est intéressant mais pourquoi ne pas dématérialiser toute la procédure ? Amendement proposé et refusé dans l'étude de la loi ALUR et pour Lille métropole c'est 2,5 millions d'euros d'économie.

DHUP – FT : dans l'ordonnance : Article Spécifique dans le cadre de l'élaboration. La dématérialisation peut également se faire à un autre niveau, l'enquête publique (prévoit la diffusion de l'info au format numérique). La CADA a précisé que la mise en ligne d'un DU en ligne vaut PAC.

DGALN - FS : cette question doit plutôt être traitée par le GT DDU CNIG.

GéoPal : la problématique est très différente entre les agglomérations et les communes rurales. Les agglomérations font le travail en régie et les communes rurales font appel aux BE.

CCP Ancenis : Nous sommes plutôt sur la révision des DU actuellement. Les communes font toutes appel à un BE. La DDTM fait deux contrôles (cette procédure est établie dans le cadre du processus régional).

Géoportail de l'urbanisme

GT accompagnement technique et organisationnel

GéoPal : attention pour maintenir l'organisation mise en place au niveau de la région Pays de Loire il faut pérenniser les DDT dans cette mission spécifique.

CCP Ancenis : l'action de dématérialisation n'est pas une priorité pour les BE.

DDTM50 : le CDC doit être précisé en termes de format, contrôle .. et faire en sorte que ce CDC soit respecté. Gros travail de communication et de pédagogie vers les Communes et les BE.

CA Loire Forez : le CDC CNIG est mal connu et mal diffusé. Y compris vers les éditeurs de logiciels. Ne pas hésiter à se référer à l'ordonnance pour faciliter la diffusion de l'information.

DHUP – FT : sans doute un besoin de communication . La DHUP a rencontré l'AMF et envisage la production d'une plaquette de communication spécifique vers les élus (BG communique la plaquette CNIG à FT)

Géopal : La labellisation de bureaux d'études et envisageable mais un peu délicate. Mais pourquoi pas une action au niveau national sur le sujet.

CA Loire Forez : au niveau local les choses sont très différentes d'une région à l'autre.

DGALN – FS : il faudrait bien distinguer les niveaux d'intermédiaires et les niveaux de compétences par intermédiaires sans donner des rôles spécifiques à chaque échelle territoriale.

DDTM50 : en Basse Normandie, les deux tiers de documents sont numérisés et l'entretien est assuré par les DDTM également. Portage du document vers les communes qui ont le souhait de suivre le sujet. Dans la majorité des cas il s'agit du niveau intercommunale. Le portage est fait via le site internet du département. Les EPCI récupèrent l'info, assurent sa mise à niveau et rediffusent l'information à GéoNormandie.

DHUP – FT : le GRIDAUH est en charge d'une étude sur la valeur juridique du DU numérique.

Lille Métropole : c'est une des questions que l'on a. Est ce que le GPU peut accueillir des documents exotiques ?

DDT69 : pas le même niveau de résultat entre département en région Rhône-Alpes. C'est bien la DREAL (service SIG) qui a porté le sujet. Partage du projet et communication auprès des communes. Les communes récupèrent leur lot numérique et s'engagent contractuellement à rediffuser l'info à la DDT quand il y a des mises à jour.

CA Loire Forez : oui la DDT a fait une dématérialisation de certaines communes mais derrière il n'y a pas de compétence SIG pour assurer le suivi dans les communes.

DHUP – FT : l'AMF fait remonter que les communes isolées n'ont pas les moyens de contrôler ce qui est fait même dans le cas où la volonté est là.

CA Loire Forez : Le vrai souci est le relais local (portage technique et financier).

DDT69 : certain bureaux d'études ne veulent pas passer au SIG.

CC Loire Forez : obliger un BE à passer au SIG c'est la crainte de voir les coûts augmentés pour la commune et les BE

Géoportail de l'urbanisme

GT accompagnement technique et organisationnel

Cerema : combien de mises à jour par an par DU ?

Réponse commune : les mises à jour peuvent varier de 1 par mois à 1 par trimestre ou pas du tout pendant 10 ans.

DDT25 : il faut également craindre le risque de dégradation de la qualité des études car avec ALUR toutes les communes veulent leur PLU.

DGALN – FS : il semble de la problématique de montée en compétence soit la même que pour l'ordre des géomètres experts. Il faut les inviter à témoigner.

GéoVendée : attention à bien toucher les petits bureaux d'études. Pas de soucis en Vendée car si les BE n'ont pas de compétences en SIG, ils demandent à GéoVendée de faire le travail. Un petit bureau d'étude en Urbanisme c'est souvent de 1 à 3 personnes.

Cerema – AG : il y a-t-il un moyen de toucher les BE de façon globale ? Sont-ils réunis en association (à creuser)

DGALN – FS : il faut généraliser la sensibilisation au BE.

CCP Ancenis : le SIG fait de l'assistance de réponse au marché de dématérialisation pour la DDT. Aujourd'hui ils font tous référence au standard CNIG. Il y a une tranche spécifique dans les marchés pour la dématérialisation. Récupérer le cahier des charges avec l'annexe spécifique ainsi que la grille de notation. Le support SIG de la CCP Ancenis est clairement identifié comme point de questionnement, fourniture et réception des données numériques.

PIGMA. : Un retour d'expérience d'une réunion organisée en Aquitaine à destination des BE. 100 BE de la région ont été invité et 29 présents (essentiellement ceux qui étaient déjà convaincus).

DHUP – FT : en 2020 si les BE ne sont pas en ordre de bataille pour ça tant pis. (étude d'impact faite par le DHUP à récupérer)

Lille Métropole : toutes les transmissions de documents en procédure numérique (sans support papier) représentent une économie de 2,5 million d'euros pour la métropole.

DHUP- FT : le contrôle de légalité en tout numérique doit se faire dans le respect des normes de référentiels existants.

DDT69 : on a également un problème pour récupérer les informations de mises à jour (ou à mettre à jour) après délibération des communes.

CCP Ancenis : Retour attendu sur le coût de la dématérialisation. On parle de l'AMF, mais il faut également parler de l'ADCF.

DHUP – FT : une rencontre est prévue.

DDTM50 : et les SCOT ?

GéoVendée. : ça peut être un bon relais mais se pose encore en interne un problème de compétence. Les pays également peuvent jouer un rôle.

DDT69 : la fin de l'instruction ADS est peut être un levier fort. Mais qui va instruire ? En tout cas ça va permettre une promotion de la dématérialisation.

DDT25 : est ce que les communes peuvent utiliser GéoADS et de façon générale est il prévu une ouverture de ce logiciel pour l'instruction en collectivité ?

DGALN – FS : il faut agir sur la filière logiciel ADS et les sensibiliser à la

Géoportail de l'urbanisme

GT accompagnement technique et organisationnel

prise en compte du modèle CNIG pour les DU.

DHUP – BR : pas de décision pour l'instant sur l'ouverture ADS aux collectivités territoriales, si l'ouverture était actée, cela serait dans un premier temps avec l'outil ADS-Instruction, l'ouverture avec couplage GéoAds mériterait de nouvelles études techniques. Le projet s'il doit se lancer nécessite des ressources non disponibles pour l'instant et une adaptation du code

GéoVendée : concernant la fin de l'ADS par l'état, les prestataires SIG se sont adaptés et proposent en plus des briques ADS aux collectivités.

CA Loire Forez : la solution ADS ne connaît pas le standard CNIG. Le plus gros problème demeure dans le lien entre DU et parcelles.

Quels leviers pour les IDG

Échanges Géopal : attention à la fragilité de la structure (financement). Différentes structures (association, GIP, financement CPER). Une plate-forme anime des communautés métier et impulse des dynamiques. En lien avec le GPU il y a également la problématique de l'infrastructure informatique. (évolution de Prodige vers le GPU).

PIGMA : c'est également le cas pour un GIP. PIGMA se pose comme le relais du GPU national. On attend du GT3 un affichage de PIGMA comme niveau relais identifié et certifié. PIGMA garantit le service et assure une animation.

DGALN – FS : les IDG peuvent avoir un rôle à jouer comme étant un lieu de centralisation et de portage de l'info vers les abonnés ou vers le GPU.

DHUP – FT : à partir de 2020 il faudra des plates-formes pérennes si elles se posent en relais car dans le cas du GPU, on parle de garantie de service.

GéoVendée : quelle légitimité de la plate-forme ? Géovendée a contractualisée avec tous ses partenaires.

IGN – NG : attention dans le GPU c'est la collectivité qui doit publier donc certifier le DU.

Cerema – BG : oui ou le délégataire.

Pépige/Lille métropole : l'objectif pour nous est de se connecter au GPU.

PIGMA : au niveau du département des Landes, il y a l'ADCL qui assure ce lien avec les collectivités.

DGALN – FS : il est sans doute possible de définir des fonctions à chaque niveau de la vie du DU (dans l'objectif d'une publication sur le GPU) mais il est impossible de prescrire les actions pour chaque échelon précisément.

DHUP – FT : les IDG se doivent d'afficher une obligation de résultat et de pérennité pour les plates-formes. Concernant la rédaction du décret d'application du géoportail de l'urbanisme il est possible de le soumettre à un maximum de personnes et notamment aux personnes du groupe accompagnement.

GéoVendée : on s'organise avec la DDT pour agir à la fois sur la gestion du

Géoportail de l'urbanisme

GT accompagnement technique et organisationnel

stock et sur celle des flux (20 modifications par mois) ; La remontée des infos se fait par la DDT. Duplication sur les serveurs de la DDT et de GéoVendée pour diffusion vers les différents acteurs. Aujourd'hui se pose la question de la prise de compétence en termes de contrôle technique des DU que la DDT assure.

GéoNormandie : Est ce que la solution technique de la plate-forme peut servir pour le test (GéoOrchestra).

DGALN – FS : Le comité de pilotage du GPU a fait le choix de se limiter à 2 technologies pour les tests : Prodiges et GéoOrchestra. Les tests sur flux (WFS) se feront avec Géo Orchestra et les tests sur les données se feront avec Prodiges. Pour les DU uniquement. Dans ces deux cas il faut développer des modules complémentaires afin de pouvoir lancer les tests de moissonnage. Pour les SUP le débat est différent : d'abord GéoRisque, puis GéoIDE, enfin atlas du patrimoine (ministère de la culture).

IGN – NG : attention pour la V1 c'est du téléchargement de lots. Le WFS n'est pas encore évoqué pour la V1 et pour la V2.

Cerema – BG : ou en est le développement du module complémentaire afin de pouvoir lancer les tests sur les outils Prodiges ?

Cerema – GD : le module pour Prodiges est dans le prochain CDC qui doit aboutir à une version pour fin 2014.

IGN - NG : il faut revoir la proposition IGN sur la production d'un flux WFS dédié.

Géopal : il faudra traiter la partie juridique sur le document numérique lui-même mais également sur les échanges.

Servitude d'utilité publique

Échanges DDT69 : il reste un énorme chantier à faire sur les SUP. De plus les SUP qui semblent bien maîtrisées (VNF et les atlas) comportent beaucoup d'erreur.

DHUP – FT : Le gestionnaire est l'autorité qui prend la donnée. Donc pas de volet servitude pour les collectivités territoriales ou très peu. Les SUP annexées seront toujours à annexer au DU (mais en PDF). Par contre les SUP géolocalisées sont de la responsabilité des gestionnaires. La version qui continue de faire fois est la version annexée, en tout cas jusqu'à 2020 (après voir étude GRIDAUH en cours). Pour chaque catégorie de SUP des discussions sont en cours. Les arrêtés sont prévus pour début 2015. La DHUP publiera une note d'instruction à destination des DREAL et DDT.

DDTM50 : Les DDT souhaitent avoir des informations sur les négociations avec les SUP.

Cerema – BG : pour les SUP, des actions bipartites sont en cours au niveau national. Puis l'information redescendra vers les DDT et DREAL pour les SUP qui concernent l'état.

Cerema – AG : Il est important dans les discussions avec les grands gestionnaires d'avoir un état des lieux de la numérisation des SUP. Nous

Géoportail de l'urbanisme

GT accompagnement technique et organisationnel

consulterons les DDT sur leur stock existant.

Actions à retenir

Communiquer

- Auprès des élus afin de :
 - les sensibiliser aux enjeux : le géoportail de l'urbanisme devient la plate-forme de publication légale ;
 - les informer sur les contraintes associées au calendrier en 2015 et 2020 ;
 - insister sur la coordination entre communes et EPCI pour la numérisation et la mise à jour des documents d'urbanisme intercommunaux.
- Auprès des bureaux d'études sur les obligations légales fixées par l'ordonnance.
- Auprès de l'ensemble des acteurs sur les économies induites par le passage à un processus d'élaboration numérique.

Sensibiliser

- Les bureaux d'études à la production de documents d'urbanisme avec un SIG et respectant le standard CNIG ; on pourrait imaginer formation et information, ainsi qu'un label « certifié standard CNIG »
- Les producteurs de logiciels SIG et de SGBD à l'existence d'un standard CNIG, son intégration et sa mise à jour (essentiellement évolutions réglementaires) ;
- Les producteurs de logiciel ADS à l'existence d'un standard CNIG, son intégration et sa mise à jour (essentiellement évolutions réglementaires) ;
- les deux sphères précédentes à la nécessaire compatibilité de leurs logiciels.

Définir

- Les rôles théoriques à chaque étape d'élaboration des documents d'urbanisme jusqu'à la publication sur le géoportail de l'urbanisme ;

Géoportail de l'urbanisme

GT accompagnement technique et organisationnel

- Alerter**
 - Sur la nécessaire coordination entre les communes et échelles territoriales supérieures afin de mutualiser les moyens et pérenniser la filière numérique ;
 - sur les enjeux liés :
 - à la pérennité du lien technique joué par les services déconcentrés de l'état ;
 - à la pérennité des infrastructures de données géographiques (IDG) qui peuvent être le relais territorial vers le géoportail national.

- Diffuser**
 - Les bonnes pratiques liées à la dématérialisation des documents d'urbanisme et notamment :
 - une annexe de cahier des charges pour l'élaboration numérique des documents d'urbanisme;
 - une grille d'analyse des offres pour évaluer la compétence « information géographique » des bureaux d'études ;